



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2019

L'An deux mil dix-neuf, le treize décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été donnée le six décembre deux mil dix-neuf, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 28

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, Mme Marie-France LE COZ, M. Guy LE SERGENT M. Christophe LE ROUX, M. Sylvain DUBREUIL, Mme. Eva COX, M. Marcel JAMBOU, M. Guy DOEUFF, Mme. Patricia DELAVALD, Mme. Marie-José TOULLEC, Mme. Marie-Laure FALCHIER, M. Roger CARNOT, Mme Martine PRIMA, Mme. Odile LE CANN, Mme. Christelle COUTHOUIS, M. Stéphane LE GUERER, M. Arnaud TAERON, M. Stéphane LE PADAN, Mme. Laurence ANSQUER, M. Michel LE GOFF, Mme. Denise DECHERF.

Etaient absents :

Mme. Nicole RIOUAT, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ

Mme. Josiane ANDRÉ, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Christelle COUTHOUIS

M. Jérôme LEMAIRE, excusé qui a donné pouvoir à M. Arnaud TAERON

Mme. Anne-Marie QUENÉHÉRVÉ, excusée qui a donné pouvoir à Mme. Odile LE CANN

M. Bruno PERRON, excusé qui a donné pouvoir à M. Yves ANDRÉ

M. Stéphane LE GUERER, excusé qui a donné pouvoir à M. Guy LE SERGENT

Mme. Christelle BESSAGUET, excusée qui a donné pouvoir à M. Guy DOEUFF

Mme. Denise DECHERF, excusée qui a donné pouvoir à M. Michel LE GOFF

M. Stéphane POUPON, absent.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRE, Maire.

Le Conseil Municipal a élu M. Sylvain DUBREUIL, Conseiller Municipal, comme secrétaire.

DEL13.12.2019-083 : Mise en place de la Maison Sport Santé – permanences à Bannalec - subvention au CMSBS

La Maison Sport Santé portée par le Centre de Médecine du Sport Bretagne Sud, association relevant de la loi de 1901, dont le siège social se trouve au GHBS, Hôpital du Scorff à Lorient s'est donnée trois missions principales :

- Aider à cartographier et à développer l'offre sport loisir, bien-être et santé sur le territoire.
- Accueillir et accompagner les personnes souhaitant reprendre une activité physique.
- Créer du lien avec les médecins

La Maison sport santé à mis en place une permanence mensuelle afin de réaliser des entretiens individuels dans le cadre d'une reprise d'activité physique. Ces entretiens ont pour but d'accompagner les personnes souhaitant reprendre une activité et de les rediriger vers une association ou un prestataire proposant une activité physique adaptée. Ces permanences sont assurées par un(e) éducateur(trice) en activité physique adaptée. La commune de Bannalec entend verser 500 € par an pour participer aux frais de cette permanence.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide de verser une subvention de 500 € au Centre de Médecine du Sport Bretagne Sud au titre de l'année 2019.

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,


Yves André